

Erik Blondin ne désarme pas. Attaché au service public et aux « valeurs de la République », il dénonce chaque manquement, quitte à faire cavalier seul. Il ne craint pas non plus de s'opposer aux intimidations de la hiérarchie.

Dix-huit ans de police, et quelques déboires, ne l'ont pas usé. Né en 1956, il s'engage à 17 ans dans l'armée, retourne à la vie civile six ans plus tard, devient chauffeur-livreur, peintre en bâtiment, vendeur d'aspirateurs... En 1983, il passe le concours de la police nationale.

Il va connaître la voie publique, puis un poste en Corse où il sera cantonné à un rôle de « spectateur » du fait de la volonté politique, enfin la brigade anticriminalité à Paris. En 1990, affecté à celle qui opère la nuit au bois de Boulogne, il signale les dérives de certains collègues avec les prostituées. L'affaire est étouffée, lui est sanctionné : mutation à la garde statique de l'Élysée. Un an plus tard, un des policiers

ripoux tombe pour proxénétisme. Il faudra quatre ans pour qu'Erik Blondin, lui, soit réhabilité, moralement du moins.

Par refus des compromissions à l'œuvre dans les syndicats institutionnalisés, il crée, en 1995, le Syndicat de la police nationale (SPN). Mais la loi Perben va lui couper les ailes. Privilégiant les gros syndicats en place, celle-ci bloque l'émergence de petits syndicats et rend, entre autres, le SPN non représentatif. Dès lors, Erik Blondin est syndicaliste mais privé d'exemptions et de subventions. Et sans le droit de se présenter aux élections. Sa notation va baisser, il sera menacé de révocation et subira plusieurs blâmes. Ce qui ne l'empêche pas de continuer à rédiger des tracts cinglants qui en font un abonné aux convocations de l'Inspection générale des services (IGS).

Depuis sept ans, il exerce au commissariat du XIV<sup>e</sup> arrondissement à Paris. Toujours gardien de la paix.

M.-D.A.

Au moment où Erik Blondin commence ce journal, il est affecté depuis deux mois et demis à un poste sédentaire, sans les contacts humains auxquels il est très attaché.

### **Vendredi 17 août 2000**

Ayant décidé de tenir un journal, j'essaie de précipiter mon retour sur la voie publique. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, je suis affecté au poste directeur, TN 14\*. À ce poste stratégique ouvert 24h/24, quatre équipes de quatre policiers – trois de jour et une de nuit – se relaient. La mission consiste principalement à distribuer par radio les interventions aux effectifs de l'arrondissement. Les appels proviennent directement de la population ou sont répercutés par le « 17 police-secours ». Une multitude de tâches annexes nous incombe (fax, télégrammes, mise à jour des statistiques, gestion des armes...), ce qui explique que ce poste soit très peu convoité. L'équipe dans laquelle je suis affecté est en sous-effectif, nous sommes trois, et personne n'est volontaire pour nous renforcer. N'ayant aucun penchant pour les emplois sédentaires, j'ai postulé pour rendre service à mes collègues qui n'en pouvaient plus. Je reconnais pour-

Les astérisques renvoient à un glossaire en fin de volume.

## *Journal d'un gardien de la paix*

tant que l'expérience est riche d'enseignements. Malgré tout, après deux mois et demi, j'en ai fait le tour, et la routine s'installe. J'ai besoin d'espace, de bouger.

Souvent, au hasard de nos rencontres dans les couloirs, je rappelle au patron, le commissaire central, mon désir de retourner dans ma brigade du service général. « Vous êtes bien ici... » C'est toujours la même réponse, ponctuée d'un sourire malicieux. Il me charrie volontiers, amusé de mettre à sa merci le syndicaliste aux tracts passant pour les plus virulents de la place de Paris. Peut-être pense-t-il aussi que je me sens réellement bien au poste que j'occupe... Il est vrai qu'il fait preuve à mon égard de beaucoup de tolérance. Mes vanes criées à la cantonade dans les couloirs d'habitude si calmes, mes affichages sauvages de coupures de journaux bien choisies s'appliquant à tel commandant, capitaine ou commissaire, sur les portes de leurs bureaux, mes messages radio très éloignés des formules administratives, et j'en passe, auraient poussé à bout de nombreuses autorités. Lui, ça le détend.

Nous étions convenus d'un délai de trois mois pour qu'il trouve un remplaçant, je n'ai pas le droit d'exiger mon retour en brigade. Pas encore.